

Indemnité inflation : 1,5 million d'étudiants concernés ; versement en décembre pour les boursiers

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°233176 - Publié le 04/11/2021 à 11:16

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 05/11/2021 à 08:11



© D.R.

Les jeunes d'au moins 16 ans sont éligibles à l'indemnité inflation s'ils sont boursiers, non boursiers percevant une aide au logement, apprentis ou bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation, stagiaires de la formation professionnelle (dont ceux en écoles de la deuxième chance), en recherche d'emploi ou accompagnés par le service public de l'emploi, en service civique, ou en Epide (établissement pour l'insertion dans l'emploi). Leur situation « sera appréciée au mois d'octobre 2021 ».

C'est ce qu'indique Matignon, le 03/11/2021. Des précisions qui font suite à l'annonce le 21/10 par [Jean Castex](#), Premier ministre, du versement d'une « indemnité inflation » de 100 € aux Français gagnant moins de 2 000 € net mensuels, ainsi que certains jeunes. Il s'agit de répondre à la hausse des prix sur un an qui s'est établie à 2,6 % en octobre, poussée notamment par les prix de l'énergie.

Le versement sera fait :

- en décembre 2021 pour les boursiers, soit par les Crous (Centre régional des œuvres universitaires), soit par les écoles directement pour celles dont les bourses ne sont pas opérées par les Crous ;
- en janvier 2022, pour les étudiants percevant une aide au logement, non boursiers et sans activité professionnelle ;
- par leur employeur, pour les apprentis, les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation et les stagiaires

en milieu professionnel, « si cette activité leur procure un revenu inférieur à 2 000 € net par mois », ainsi que les étudiants boursiers qui ont exercé une activité professionnelle lors du mois d'octobre 2021.

Si [Frédérique Vidal](#), ministre de l'Esri (Enseignement supérieur, recherche et innovation), avait évoqué le 22/10, le chiffre de 1,7 million d'étudiants concernés, Matignon table sur 1,5 million d'étudiants bénéficiaires.



Premier Ministre - Hôtel de Matignon

Catégorie : Etat

Adresse du siège

57 Rue de Varenne
75007 Paris France

Général

Implantations, dont siège	Hôtel de Matignon, 57 rue de Varenne, Paris
Missions et objectifs	Chef du Gouvernement sous la Cinquième République française.
Composantes	Parmi les services sous la responsabilité de Matignon figurent le SGPI et les Programmes d'investissement d'avenir ; l'ÉNA ; France Stratégie ; le Conseil d'analyse économique.
Présidence	Premier ministre : Jean Castex (depuis le 03/07/2020)
Direction	Directeur de cabinet : Nicolas Revel Chef de cabinet : Mathias Ott Chef de cabinet adjoint : Olivier Ginez Conseiller éducation, enseignement supérieur, recherche, jeunesse et sports (chef de pôle) : Benoît Delaunay Conseiller technique industrie, recherche et innovation : Matthieu Landon

Fiche n° 4547, créée le 09/12/2016 à 11:41 - MàJ le 13/08/2020 à 10:39

© News Tank Éducation & Recherche - 2021 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »